

(N° 130)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1925.

Projet de loi allouant des crédits supplémentaires au Budget du Congo belge de l'exercice 1924, autorisant des régularisations de dépenses appartenant à des exercices clos et contenant des dispositions diverses (1).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR LE GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 30 janvier 1925.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants, à Bruxelles.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser deux notes relatives à des amendements à apporter au projet de loi faisant l'objet de la pièce de la Chambre, n° 49, allouant des crédits supplémentaires au Budget du Congo belge de l'exercice 1924, etc.

Ces amendements ont pour objet :

1° De solliciter trois crédits supplémentaires au Budget ordinaire de 1924 (tableau A) savoir :

- a) Un de 10,000 francs à l'article 14 pour reliure spéciale des 4,000 recueils d'instructions du Service territorial, en ce moment à l'impression ;
- b) Un de 10,000 francs à l'article 28 pour la liquidation des augmentations résultant de la péréquation des traitements dont le personnel de ce service bénéficiera pour l'exercice 1924 ;
- c) Un de 98,400 francs à l'article 127 pour location de bâtiments d'habitation à Kinshasa, nécessitée par la pénurie momentanée de logements dans cette localité ;

(1) Projet de loi, n° 49.
Amendement, n° 80.

2° D'augmenter de 331,000 francs le crédit supplémentaire demandé à l'article 4 du tableau B : Dépenses extraordinaires, en vue de rembourser au Trésor Belge la dépense lui occasionnée par la revendication en faveur de la Colonie, conformément aux dispositions de la loi du 17 novembre 1921, des 198 actions de la Banque du Congo belge faisant l'objet de séquestres. Ces actions donnent un droit de souscription à 132 actions nouvelles créées à l'occasion de l'augmentation du capital de la dite Banque, le crédit proposé est destiné également à couvrir cette participation.

L'acquisition de ces 330 actions nominatives augmente la valeur du Portefeuille de la Colonie et doit être considérée comme une dépense productive.

En suite de ces amendements, l'ensemble des crédits supplémentaires demandés à l'article 2 du projet de loi pour dépenses ordinaires, suivant tableau A, s'élèvera à fr. 8.843,305.38 ;

Celui des crédits supplémentaires pour dépenses extraordinaires, suivant tableau B, à fr. 3,914,250.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Colonies,

H. CARTON.

EXERCICE 1924

TABLEAU A

BUDGET DES DÉPENSES ORDINAIRES DU CONGO BELGE

TABLEAU DE RÉPARTITION

des crédits supplémentaires entre les divers services.

DIENSTJAAR 1924

TABEL A

BEGROETING DER GEWONE UITGAVEN VAN BELGISCH-CONGO

TABEL VAN VERDEELING

van de bijcredieten onder de verscheidene diensten.

Crédits supplémentaires au Tableau III du Budget des

Bijcredieten aan de Tafel III van de Begrooting der Gewone

ARTICLES		DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant supplémentaires à des <i>Bedrag der betrekking op</i>	
nouveaux.	anciens.		des exercices antérieurs à 1919. <i>van vroegere dienstjaren dan 1919.</i>	des exercices 1919 à 1923. <i>van de dienstjaren 1919 tot 1923.</i>
		CHAPITRE PREMIER. GOUVERNEMENT GÉNÉRAL.		
»	14	Frais de publication, subsides, subventions et dépenses diverses.		
		CHAPITRE III. SERVICE DES CONFÉRENCES POPULAIRES ET INFORMATIONS.		
»	28	Traitements, indemnités et frais de déplacement du personnel.		
		CHAPITRE XX. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.		
»	127	Matériel et fournitures spéciaux de service. Ameublement des bâtiments civils. Location de bâtiments. Moyens de locomotion, matières d'entretien et de consommation, sauf pour le Service de l'Hygiène. Outillage des ateliers, rechanges, garages d'automobiles. Éclairage public. Frais de transport, droits de douane et frais divers.		

Dépenses ordinaires du Congo belge pour l'exercice 1924.*Uitgaven van Belgisch-Congo voor het dienstjaar 1924.*

des crédits se rapportant dépenses <i>bijcredieten hebbende uitgaven</i>	ARTIKELN	
	nieuwe.	vroegere.
de l'exercice 1924. van het dienstjaar 1924.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	
	EERSTE HOOFDSTUK.	
	ALGEMEEN BEWIND.	
26,000 »	Kosten van bekendmaking; toelagen, bijdragen en verscheidene uitgaven »	14
	HOOFDSTUK III.	
	DIENST DER VOLKSVOORDRACHTEN EN INLICHTINGEN.	
10,000 »	Wedden, vergoedingen en verplaatsingskosten van het personeel »	28
	HOOFDSTUK XX.	
	DIENST DER OPENBARE WEGGEN.	
98,400 »	Materieel en bijzondere benodigdheden van den Dienst, meubilering der burgerlijke gebouwen, voortbewegingsmiddelen, onderhouds- en verbruikstoffen met uitzondering van den Gezondheidsdienst. Toerusting der werkhuizen, voorraadstukken, bergplaatsen der automobielen. Openbare verlichting. Vervoerkosten, tolrechten en verschillende onkosten. »	127

(6.)

EXERCICE 1924

TABLEAU B

BUDGET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES DU CONGO BELGE

TABLEAU DE RÉPARTITION

des crédits supplémentaires entre les divers services.

DIENSTJAAR 1924

TABEL B

BEGROOTING DER BUITENGEWONE UITGAVEN VAN BELGISCH-CONGO.

TABEL VAN VERDEELING

van de bijcredieten onder de verscheidene diensten.

Tableau IV. — Budget des Dépenses extraordinaires du Congo belge pour l'exercice 1924.

Tabel IV. — Begrooting der Buitengewone Uitgaven van Belgisch-Congo voor het dienstjaar 1924.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	Montant des crédits supplémentaires par article, se rapportant à des dépenses de l'exercice 1924.	AANWIJZING DER UITGAVEN.	ARTIKELN.
		<i>Bedrag der bijcredieten betrekking hebbende op uitgaven van het dienstjaar 1924.</i>		
	CHAPITRE PREMIER DÉPENSES EXTRAORDINAIRES DE LA COLONIE A ENGAGER ET A LIQUIDER EN EUROPE. Augmentation du portefeuille; appels de fonds sur les titres du Portefeuille non entièrement libérés et exercice des droits de souscription .	1,564,250 »	EERSTE HOOFDSTUK BUITENGEWONE UITGAVEN DER KOLONIE IN EUROPA TE BELEGGEN EN TE VEREFFENEN. Vermeerdering der portefeuille; eischung van bijstorting van de niet volgestorte titels der Portefeuille en uitoefening der inschrijvings- rechten.	